



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 SÉANCE DU 22 MAI 2023**

Le vingt-deux mai deux mille vingt-trois, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire.

Présents :

M. PRUD'HOMME Philippe, Maire
 M. BRUNET André, M. BOUIREK Azddine, M. DI-UBALDO Vittorio
 Adjointes au Maire.

M. CARRERA Yohann, M. CHMIELINSKI Jean, Mme CURTIUS Anick, M. DESCHAMPS Jean-Paul, M. LESOT Richard, M. PANISSET Didier, M. PELLOUX Joël, Mme REIGNIER Sylvie, Mme SEPET Laura
 Conseillers Municipaux.

Absente ayant donné pouvoir :

Mme FERBUS Carine a donné pouvoir à Mme SEPET Laura

Absente excusée :

Mme NADAUD Sophie

Le Conseil municipal a choisi M. Vittorio DI-UBALDO comme secrétaire de séance.

2023-03-15 DOMAINE ET PATRIMOINE - Acquisitions : Acquisition de plein droit de biens sans maître (parcelles A957, A1405, A1406, B1013, B1192, C695, C939 et C940)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L1123-1 et L 1123-2,

Vu le code civil, notamment son article 713,

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens,

Il expose que la dernière propriétaire connue et titrée des immeubles suivants :

Section	Numéro	Lieudit	Superficie
A	957	Le Planet	00ha 13a 01ca
A	1405	Combe Bernard	00ha 16a 84ca
A	1406	Combe Bernard	00ha 20a 00ca
B	1013	Vignes du Chenay	00ha 12a 15ca

Délibération n° 2023-03-15

B	1192	La Colombière	00ha 26a 85ca
C	695	Les Choseaux Sud	00ha 05a 73ca
C	939	Sous Arcier	00ha 05a 59ca
C	940	Sous Arcier	00ha 15a 19ca
Contenance Totale			01ha 15a 36ca

est décédée il y a plus de 30 ans.

En effet, suite à enquête préalable, notamment auprès du service de la publicité foncière, il a obtenu l'assurance que la dernière propriétaire connue est Madame Jeanne DENERIER, décédée le 02 juin 1981, et qu'aucun successible éventuel ait pris la qualité d'héritier de Madame Jeanne DENERIER.

Les services du Domaine ont confirmé que l'Etat n'est pas entré en possession de ces biens. La Direction Départementale des Finances Publiques de Haute-Savoie a par ailleurs indiqué que les taxes foncières n'ont pas été réglées durant les quatre dernières années.

Ces biens peuvent donc revenir de plein droit à la Commune, à titre gratuit, si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'exercer ses droits sur les parcelles A 957, 1405, 1406, B 1013, 1192, C 695, 939 et 940, en application des dispositions de l'article 713 du Code civil, informe l'assemblée que la commune s'appropriera ces biens dans les conditions prévues par les textes en vigueur, propose de fixer, pour les besoins de la publicité foncière, la valeur vénale des parcelles comme suit :

- parcelle A 957 = 260.20 euros
- parcelle A 1405 = 505.20 euros
- parcelle A 1406 = 600 euros
- parcelle B 1013 = 607.50 euros
- parcelle B 1192 = 537 euros
- parcelle C 695 = 859.50 euros
- parcelle C 939 = 279.50 euros
- parcelle C 940 = 759.50 euros

et demande l'autorisation de signer tout acte relatif à l'incorporation de ces biens dans le domaine communal.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité l'acquisition de plein droit desdits biens sans maîtres et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Nombre de votants : 14
 Pour : 14
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Le Secrétaire de séance
 Vittorio DI-UBALDO

Pour extrait conforme,
 Le 23 mai 2023



Le Maire,
 Philippe PRUD'HOMME

Certifié exécutoire le 25 mai 2023

Transmis en Préfecture le 25 mai 2023